A. VANESTE
66, Rue Nationale, LILLE
ORFÈVRERIE
ARGENT 1er TITRE
MONTRES FINES
des
Point Philippe et Cie de Genève
ET DES
Marques Françaises

Journal de Roubaix

A. VANESTE
66, Rue Nationale, LILLE
Chez le plus ancien
de
BIJOUX DE FIANÇAILLES
JOYAUX
pour
CORBEILLES DE MARIAGE

Cinquante-deuxième année. — N° 364.

DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE : ALFRED REBOUX PÈRE

LUNDI 30 DÉCEMBRE 1907.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes . . . . . { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 16 —
Les autres Départements et l'Etranger le sort en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot

ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Levasseur, rue de la Station ;
A Tourcoing..... Chez M. Verdière, 29, rue Bourdon Saint-Jacques
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

LE BUDGET DE LA GUERRE AU SÉNAT

CHRONIQUE

MONSIEUR PIERRE

Il s'appelait monsieur Pierre, tout court.

On ne lui connaissait pas d'autre nom. Nul ne s'en étonnait, du reste, car on le respectait et on l'aimait pour sa bonne figure d'aïeul, grave et douce.

On se disait qu'il devait y avoir eu quelque grosse épine dans sa vie. Il habitait, tout seul, une unique chambrette où personne d'autre que lui ne pénétrait. Il ne sortait guère que la nuit, aux heures d'ombre, comme si la lumière du jour l'effrayait.

« Quelque ancien criminel ! » disaient les mauvaises langues.

« Ou quelque fou ! »

Mais ceux qui le connaissaient se sentaient conquis tout de suite par sa bonté.

On assurait qu'il distribuait en secret de larges aumônes à ceux qu'il voyait souffrir autour de lui. Cet homme, si simple d'apparence était donc riche ! Certainement, il avait dû vivre autrefois de la vie du monde, tant ses manières étaient distinguées et son langage correct.

Le hasard nous rapprocha. Etudiant, je me trouvais habiter justement tout à côté de lui. En nous rencontrant, nous échangions quelques mots de politesse et je lui dis un jour, je ne sais plus à propos de quoi, que j'étais originaire de Saint-Rémy, dans les Vosges.

En entendant prononcer ce nom, il parut troublé. Son front se creusa d'un pli soucieux. Depuis ce jour, il ne me parlait qu'avec émotion.

Visiblement il me prenait en sympathie. J'ignorais pourquoi. Je ne savais d'ailleurs, rien de plus sur son compte que son nom simple : monsieur Pierre.

Or, un soir d'été, comme nous étions ensemble à causer et que je lui parlais de mon pays, de la grande joie que j'aurais d'y retourner aux vacances, d'aller tirer des chevreuils, avec quelques camarades d'enfance, je vis le vieillard tout à coup changer d'expression, pâlir, et, la bouche tremblante, les yeux hagards, me crier :

« Ne chasse pas, petit, ne chasse pas ! »

Mais moi, dans l'enthousiasme de mes vingt ans, je me mis, au contraire, à célébrer ce plaisir des dieux, l'exercice le plus salutaire qu'il y eût pour la jeunesse. A Saint Rémy, mon pays natal, le gibier abondait.

« Insensé ! Insensé ! » répétait-il, en fixant sur moi un regard presque suppliant.

Et comme je riais, m'amusait de son effroi :

« Ecoute, petit, me dit-il, une histoire, que je vais te dire, une histoire de là-bas, de ton pays :

* *

« Moi aussi, j'ai chassé beaucoup, autrefois. Mais j'ai été témoin, près de Saint-Rémy, justement, d'un accident si épouvantable, que je me suis juré de ne plus toucher jamais à un fusil. »

Il y a de cela quarante ans.

J'ai tenu parole.

« As-tu entendu parler, continua-t-il, du marquis de Rieux ?

— Oui, répondis-je. Je me souviens, en effet. C'est une histoire bien ancienne et dont on parle dans le pays comme d'une légende. On raconte qu'il a été tué à la chasse.

— Précisément. Et ce n'est pas une légende. M. de Rieux était propriétaire du château de Villemont, à quelques kilomètres de Saint-Remy.

— C'est cela. Un château qui est en ruines aujourd'hui, sous les clématites blanches et les herbes folles.

— Le marquis était le plus accueillant des hôtes. Pendant la période des chasses, sa demeure réunissait une compagnie aussi élégante qu'aimable et devenait un lieu de fêtes célèbres dans toute la contrée.

Sa fille, Diane, une créature exquise, aussi jolie que bonne, faisait les honneurs.

Était-ce l'influence de son nom ou le résultat de l'éducation un peu masculine que son père lui avait donnée, — Mme de Rieux était morte en la mettant au monde, — elle était passionnée pour la chasse, plus qu'aucun de nous.

Je dis « aucun de nous », parce que je me trouvais un des fidèles habitués de ces réunions.

Mlle de Rieux était un « fusil » de premier ordre, un peu vif, peut-être, comme on dit, et parfois imprudent, mais qui, à bonne portée, manquait rarement son but : lièvres et perdreaux en savaient quelque chose.

Là, cependant, se bornaient ses exploits. Le marquis s'était toujours refusé à laisser sa fille aborder la grande chasse, spécialement celle du chevreuil, dont le tir, à hauteur d'homme et à gros plombs, offre des dangers particuliers.

Mais, cette année-là, Diane supplia tellement son père, et tous nous joignîmes si bien nos instances aux siennes, que le marquis lui permit de faire ses premières armes à une grande battue.

On lui donna les recommandations les plus précises pour ne tirer qu'à découvert. On chargea son fusil avec un soin minutieux et on la plaça sous la direction spéciale d'un chasseur qu'on savait expérimenté et prudent.

Je me souviens de ce départ pour la chasse, si bruyant, si animé, où nous entourions gaiement l'héroïne de la fête, qui marchait fière et déjà triomphante, belle comme la déesse dont elle portait le nom.

Mlle de Rieux et son guide, qui ne devait pas la quitter, se postèrent à la lisière du taillis, au rond-point des Bruyères, que tu connais sans doute.

Ils avaient ainsi, pour tirer, en arrière de la ligne, toute la largeur de la route.

Le marquis se plaça à trente pas de sa fille, sur la même ligne.

Il y avait, à cette époque, en forêt, une incroyable quantité de chevreuils ; dès les premiers cris des batteurs, la fusillade se mit à crépiter de plusieurs côtés, grisant les chasseurs.

Diane ne fut pas d'abord favorisée. Rien ne lui venait que quelques lièvres effarés que l'on dédaignait ce jour-là. La pauvre débutante piétinait d'impatience.

Enfin, comme un éclair, un « broquart » sauta le chemin et roula au milieu, frappé par la chasseresse tout émue. A peine son compagnon lui avait-il rapidement rechargé son fusil, que les rabatteurs, si rapprochés qu'on commençait à les apercevoir entre les arbres, annoncèrent :

« Chevreuils, en avant ! »

Cinq jolies bêtes venaient de bondir devant eux. Elles s'élancèrent entre le marquis et sa fille.

J'étais tout près. Je vis la jeune fille épauler de nouveau... j'ouvris la bouche pour l'empêcher de tirer, mais je n'eus pas le temps. Deux coups de fusil précipités retentirent aussitôt, suivis d'un cri déchirant.

Le marquis, battant l'air de ses bras, s'abattit lourdement. Il avait reçu, en pleine poitrine, un coup de chevrotines, à trente mètres.

Il était tué raide.

Je n'ai pas à dire la scène qui suivit. Tous les chasseurs étaient accourus. Chacun s'empressait, les uns auprès du pauvre corps, les autres cherchant à arracher la malheureuse jeune fille à l'affreux spectacle, lorsque, affolée, pâle comme un spectre, menaçante et terrible, elle se redressa, en demandant :

« Qui est-ce ? »

On avait entendu deux coups, en même temps.

Alors, plus pâle qu'elle encore, le chasseur qui l'avait assistée s'avança et dit :

« C'est moi.... »

Mlle de Rieux ne prononça pas une parole. Elle étendit le bras et montra la route au coupable, qui s'éloigna, chancelant, tête baissée, pour toujours...

* *

« Ce coupable, ajouta M. Pierre, s'est retiré du monde à la suite de cet épouvantable drame. Officier, il a renoncé à sa carrière. Il a même abandonné son nom, car, lorsqu'on le prononçait, il entendait les gens, trop informés par les journaux, chuchoter :

« C'est lui qui a tué le marquis de Rieux. »

Il passe sa vie comme un paria, seul, triste, abandonné, mais sans regret pourtant et sans remords. Oui, sans remords, car ce coupable est innocent.

Mlle de Rieux n'a jamais su la vérité.

Le coup de fusil qui a tué son père venait d'elle. Son compagnon n'avait pas tiré.

Mais au fatal moment, il avait en un instant compris que l'existence de cette adorable jeune fille serait à jamais brisée si elle connaissait la affreuse réalité, et il s'était sacrifié pour elle.

« Quel mobile, m'écriai-je, sans hésiter sur la personnalité du héros, a pu vous inspirer pareil dévouement pour Mlle de Rieux. »

Alors, tristement, M. Pierre répondit :

« Je l'aimais ».

HENRY DE FORGE.

BULLETIN

Samedi, 28 décembre.

Le Sénat a continué, en trois séances, l'examen du budget de 1908.

* *

Des renforts sont partis pour Casablanca.

* *

De nouvelles pluies ravagent le Midi de la France.

* *

Le dernier cadavre de la catastrophe du Métropolitain a été retiré des décombres.

* *

Une bonbonne d'éther a fait explosion dans une pharmacie de Biarritz. Le pharmacien et un garçon ont été grièvement brûlés.

* *

Dans les Landes, un chasseur, M. Dibie, a été grièvement blessé par un vieux sanglier.

* *

Des troubles sont signalés un peu partout sur le territoire de l'empire russe.

* *

La fermeture de la chasse au lièvre, chevreuil et perdrix a été fixée au dimanche 12 janvier 1908 pour le département du Nord.

INFORMATIONS

La réforme électorale

Paris, 28 décembre. — Le groupe républicain de la réforme électorale s'est réuni sous la présidence de M. Klotz et a pris connaissance de l'important dossier que lui a fait parvenir le ministère de l'intérieur. Le groupe a ainsi en main tous les documents qui lui sont nécessaires pour établir les bases de la réforme qu'il poursuit.

Il a, après avoir adressé des remerciements à M. Maujan, chargé M. Dubois de préparer pour la première réunion qui suivra la rentrée, une étude sur ce dossier.

Le régime des mœurs

Paris, 28 décembre. — La commission extraparlementaire du régime des mœurs, constituée au ministère de l'intérieur en juillet 1904, a clos aujourd'hui ses travaux par la lecture et l'approbation à l'unanimité du rapport présenté par M. Hennequin, sous-directeur au ministère, secrétaire général de la commission.

La commission du budget

Paris, 28 décembre. — La commission du budget de la Chambre s'est réunie cet après-midi, pour examiner les différents budgets qui ont été votés par le Sénat.

Le duc de Connaught à l'Elysée

Paris, 28 décembre. — Le Président de la République a reçu avec le cérémonial accoutumé, le duc de Connaught et son fils. Le duc partira prochainement pour Malte, son quartier général.

Les décorations du Nouvel An

Paris, 28 décembre. — Aucune promotion dans la Légion d'honneur, sauf celle de la Guerre et de la Marine ne paraîtra avant la fin de janvier.

Pour un frère des Ecoles chrétiennes

La Rochelle, 28 décembre. — Le Conseil municipal vient d'attribuer un secours de 400 francs, pour l'année 1907, à un Frère des Ecoles chrétiennes qui, pendant dix-sept ans, dirigea l'école communale de la ville.

Les Allemands renforcent leur artillerie

Berlin, 28 décembre. — On annonce que l'empereur Guillaume II a décidé d'augmenter l'artillerie allemande de 24 batteries.

Les nouveaux Cardinaux

Rome, 23 décembre. — Le cardinal Merry del Val a offert un dîner en l'honneur des nouveaux cardinaux.

Le Catholicisme en Angleterre

D'après le *Daily Chronicle*, les catholiques romains, seraient au nombre de 5.500.000 en Angleterre. Le nombre des prêtres est de 4075.

Le roi de Portugal va créer de nouveaux pairs

Lisbonne, 28 décembre. — Une récente loi autorise le roi à créer de nouveaux pairs de façon illimitée.

La première « fournée », qui sera prochainement nommée, aura mission de soutenir le cabinet Franco.

CHOSES ET AUTRES

Sur un banc des boulevards, vers deux heures du matin, Jean Hiroux sommeille.

Un agent l'accoste, et paternellement :

— A quoi pensez vous ?

Jean Hiroux :

— J'étais en train de me demander si, cette année, je donnerai des fleurs ou des bonbons...

* *

Un employé de ministère se plaint à son médecin :

— Pas d'appétit, des vertiges, des insomnies...

— Ah ! vous ne pouvez dormir la nuit ?

— Oh ! docteur, c'est surtout à mon bureau que j'en souffre !...

DISCUTONS...

Le droit d'exposer ses opinions et de les défendre librement est cher à tous les hommes d'aujourd'hui. Nos pères ont conquis à force de luttes énergiques et longues la liberté de la presse et celle de la tribune. Depuis ce temps, les questions livrées, comme on dit, à la dispute des hommes sont devenues de plus en plus nombreuses : politique, lois sociales, religion, tout est matière à échanger des avis très différents, qu'on s'efforce d'imposer à chacun.

Et voilà bien une nouvelle espèce de tyrannie : nous n'admettons pas facilement que les autres ne pensent pas comme nous. Une étrange passion de prosélytisme nous saisit tous sitôt qu'une idée nous a plu et nous n'avons plus de repos tant que le genre humain ne s'est pas rangé à notre opinion. Sans doute qu'aux âges lointains où les affaires publiques ne concernaient qu'un petit nombre d'hommes, on était moins agité, moins ardent pour la discussion. Je ne songe pas d'ailleurs à regretter ce passé, la libre discussion est bonne à développer la démocratie, à lui faire prendre conscience d'elle-même, à lui montrer plus exactement ses responsabilités.

Seulement, il faudrait savoir discuter. C'est une science d'autant plus difficile à acquérir, que la plupart s'imaginent qu'ils la possèdent depuis leur plus tendre jeunesse.

Se jeter réciproquement à la tête une hottée de phrases hérissées et menaçantes, parler longuement sur un thème connu ou sur un air préféré, accabler l'adversaire par quelques pavés assénés d'une poigne solide, fermer la bouche à la réplique et rester maître du terrain, il n'y a pas beaucoup de gens qui se figurent une autre espèce de discussion.

C'est peut-être pour cela que le monde est si désagréable par le temps qui court et que la politique ne réussit qu'à rendre les hommes ennemis irréconciliables. « Dès que dans une réunion on se met à discuter, me disait quelqu'un, je me demande toujours dans combien de minutes on commencera de disputer ». Nous en sommes réduits à ne fréquenter que ceux dont les opinions sont tout à fait semblables aux nôtres — avouez que c'est monotone à la longue — à moins d'aborder exclusivement les sujets neutres comme la pluie, le beau temps et la question d'Orient.

C'est pourtant bien intéressant de discuter, de défendre pied à pied contre un adversaire intelligent une opinion très chère ! On se sent une personnalité qui s'affirme, on entre plus avant dans ses propres idées, on remporte d'incomparables victoires.

Je crois que nous devrions nous efforcer de soutenir ce que nous appelons la vérité avec cette disposition dans l'esprit, à savoir que notre contradicteur est plus voisin de nous que nous ne le pensons lui et nous. « On ressemble davantage, disait un critique, à ceux contemporains que l'on attaque, qu'à des morts que l'on défend ». Nous différons surtout par la manière dont nous nommons les choses, laissons de côté querelles de mots, nous y verrons bientôt clair. Et puis, sachons nous persuader que nous avons quelque chose à apprendre de notre adversaire ; commençons par démêler par où nous pourrions nous entendre ; il sera plus facile d'engager le débat et nous l'achèverons sinon par une éclatante victoire, au moins par l'estime réciproque.

Le profit n'est pas mince, n'est-ce pas ? Si les mœurs d'à présent pouvaient par notre incessant effort réaliser ce progrès dans la manière de discuter, nous aurions rendu un signalé service à notre pays. Au lieu d'être ce champ de bataille où triomphent de plus en plus les moyens violents et les armes brutales, il serait possible d'y voir régner la vérité, la droiture et la bienveillance. Nous en sommes encore à une certaine distance, hélas !

F. CH.

L'ACCIDENT DU MÉTROPOLITAIN

Le dernier cadavre retrouvé

Paris, 28 décembre. — On a retiré le cadavre de la dernière victime de l'accident du Métro, celui de Fourgenet. Le corps était engagé sous un bloc de maçonnerie. Il a fallu l'arracher par petites secousses de l'énorme amas de pierres sous lequel il était pris.

Après la Séparation

Une lettre pastorale du cardinal Coullié

Lyon, 28 décembre. — A l'occasion du Nouvel An, le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, adresse à son clergé une Lettre pastorale dans laquelle il s'élève contre la loi sur la dévolution des biens ecclésiastiques. Après avoir rappelé à son clergé les « spoliations et les ruines » qu'il a subies, le cardinal s'exprime ainsi :

« Et voici que pour faciliter et accélérer cette œuvre d'iniquité, notre Parlement est en train de renverser tous les principes du droit et d'établir une législation tyrannique par où le doit de justice sera opposé désormais à toutes les revendications les plus légitimes, frustrant ainsi les morts eux-mêmes des prières qu'ils avaient voulu s'assurer dans l'avenir.

« Quelle année ruineuse, Messieurs, et cependant la guerre se continue avec une âpreté toujours croissante ; guerre contre l'école catholique, guerre contre les Congrégations religieuses et déjà plus que décimées, appel aux laïcisations des hôpitaux, vexations de toutes sortes dirigées contre nos orphelinats et nos providences. C'est l'exécution méthodique des plans arrêtés depuis longtemps par les sectes ennemies de l'Eglise.

« Et tout cela va remplir encore l'année qui s'ouvre devant nous. L'enseignement chrétien, déjà si entravé, recevra encore des coups redoutables. Dieu veuille qu'il nous soit possible à l'avenir d'utiliser les restes de ces libertés mutilées dont le nom seul demeure dans nos lois comme une fronde du persécuteur sur sa victime.

« C'est là, chers Messieurs, un tableau bien sombre de l'année qui s'achève et de l'horizon ouvert sous notre regard. Cette année, si pleine de désastres et de ruines, elle sera dans l'histoire d'église une année glorieuse, en effet, par les *charités* qui l'ont illuminée tout entière.

« Des enseignements y sont descendus de la chaire de Pierre. N'est-ce pas au cours de cette année qu'ont été lancés dans le monde catholique le décret « Lamentabili », l'Encyclique « Pascendi », le dernier « Motu Proprio » de Pie X ? »

Le cardinal Coullié s'élève ensuite contre les système subtils qui ont tenté de s'infiltrer dans l'enseignement des chaires ecclésiastiques pour le corrompre peu à peu et qui ont solennellement condamnés par le Pape.

Les actions en révocations de donations

Moulins, 28 décembre. — Le tribunal civil vient de statuer sur quatre nouvelles actions en révocation de donations.

Il s'agissait de deux legs, l'un de 4.000 fr., et l'autre de 10.000 fr., faits au grand séminaire, et d'un legs de 4.000 fr. fait au petit séminaire.

Pour ces trois premières affaires, le tribunal a débouté les demandeurs, les legs ayant été faits sans condition.

Dans une quatrième affaire, celle d'un legs fait à la mense épiscopale par Mgr de Dreux-Brézé, le tribunal a accueilli la demande et a condamné l'administration du séquestre à la restitution.

LA FRANCE AU MAROC

LE GÉNÉRAL DRUDDE EST-IL DISGRACIÉ ?

Le « Temps » dit oui, M. Clémenceau affirme que non. — Un point à éclaircir. — Pourquoi le général Liautey ne va pas à Casablanca. L'envoi des renforts

Paris, 28 décembre. — Le « Temps » dans son numéro de samedi revient sur le rappel du général Drudde pour déclarer que ce rappel est motivé par ce fait que le gouvernement tient rancune au général de n'avoir tiré tout le parti possible des troupes mises à sa disposition.

Par contre, M. Clémenceau a infirmé les insi-

LE GENERAL DRUDDE

nuations de notre confrère en niant formellement qu'il y avait malentendu entre le gouvernement et le commandant des forces françaises à Casablanca.

Et il a ajouté :

« Le général Drudde rentre en France, uniquement parce que l'état de sa santé ne lui permet plus de conserver le commandement. Il l'a déclaré de la façon la plus formelle dans la lettre qu'il a adressée au général Picquart. Le général Drudde ne peut pour l'instant se soustraire au repos, les forces physiques lui manquent, il a besoin de soins et je regrette vivement que la maladie ne lui permette pas de demeurer au Maroc. Mais, je l'affirme, à aucun moment, le Gouvernement n'a eu à se plaindre de lui ; à aucun moment, nous n'avons eu de critiques à formuler sur ses actes. Il était en pleine communauté de vues avec nous, et ceux qui parlent de je ne sais quelle disgrâce, disent exactement le contraire de la vérité. Je reconnais les brillantes qualités que le général Drudde a déployées et par surcroît, je lui sais tout à fait gré d'avoir ménagé le sang de ses hommes »

Reste maintenant à connaître les explications du général Drudde, qui, d'après quelques uns, partirait du Maroc quelque peu victime de son devoir.

POURQUOI LE GÉNÉRAL LIAUTEY N'A PAS ÉTÉ ENVOYÉ A CASABLANCA

On s'est étonné que le commandement des troupes à Casablanca n'ait pas été confié au général Liautey, commandant la division d'Oran.

La répression des Beni-Snassen n'étant pas achevée, on comprendra aisément que le général Liautey ne pouvait être envoyé à Casablanca.

LE GENERAL D'AMADE
Successeur du général Drudde

Au surplus, sa supériorité de grade lui permettra toujours d'y être envoyé pour donner des indications d'ensemble au général d'Amade qui est un nouveau venu dans l'Afrique du Nord.

LA SITUATION A FEZ EST TOUJOURS INQUIÉTANTE

Tanger, 28 décembre. — La situation à Fez demeure critique. Tous les magasins sont fermés ; on ne rencontre dans les rues que des gens en armes. Bien que le quartier de Fez-Eljdid, dont les portes ont été fermées, soit demeuré calme, le pacha donna ordre à tous les habitants d'en défendre l'accès et fait placer deux canons à la porte du Dar-el-Maghzen, en vue de la défense éventuelle.

Les agitateurs circulent dans la Médiouna, excitant les Arabes à se soulever contre le pacha Abd-el-Sadok et ses khalifas, dont l'autorité est fortement ébranlée. Escomptant un soulèvement général de la ville, les révoltés nommèrent leurs cheiks à qui ils entendent se soumettre en secouant le joug du maghzen actuel.

L'ENVOI DES RENFORTS A CASABLANCA LE DEPART DU « NIVE »

Oran, 28 décembre. — Le transport *Nive* a quitté Oran avec des troupes de renforts pour Casablanca. Il a embarqué trois compagnies du 1er zouaves, à l'effectif de 125 hommes chacune, sous les ordres du chef de bataillon Gloxin ; un escadron du 3e spahis venant de Batna, comprenant 125 sabres.

Le Nive a chargé de plus des munitions et du matériel d'approvisionnement. Il lèvera l'ancre vers minuit si l'état de la mer le permet, car une grosse houle se fait sentir au large.

A BIZERTE

Bizerte, 28 décembre. — Le croiseur *Victor-Hugo* a embarqué le 5e bataillon du 4e tirailleurs, à destination de Casablanca.

ACTUALITÉ

L'HIVER ET LES HIVERS

L'Hiver arrive ! — Ce qu'il est d'après les astronomes. — Les grands hivers en France, en Belgique et ailleurs

... Voici l'hiver, tueur des pauvres gens... Il est là, suivi de son cortège de froidure, de misère, de chômage. Dans les plis de son manteau de givre, de brouillard, de pluie et de neige, la mort se cache et les maladies s'embusquent... Et, tous les inconvénients, qui l'escortent, font oublier les rares charmes qu'il possède, la douceur des causeries et des lectures, après du feu, à la clarté de la lampe, les gaîtés du Réveillon, les joies et les intimités du 1er janvier et le plaisir de tirer la galette des Rois.

Pour les astronomes, l'hiver est le temps pendant lequel le soleil va du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps de l'année suivante, c'est-à-dire, en général, du 20 décembre au 20 mars. On nous apprend également que, à la date du 20 décembre, les rayons du soleil sont obliques.

Mais, comme, sans doute, tout le monde ne marie pas la lunette astronomique, nous nous bornerons à constater que l'hiver n'est pas une saison très agréable, pour les pauvres gens surtout.

Chaque année, en voyant revenir les marchands de marrons, les ramoneurs et les oies sauvages, il se trouve toujours un grand nombre de personnes pour prédire, les unes une saison clémente, les autres une période hivernale extrêmement rigoureuse.

Les hivers très durs ont été fréquents. Dans l'antiquité, les historiens ont enregistré celui de l'an 396 avant Jésus-Christ ; la neige tomba et demeura 40 jours à Rome ; les auteurs anciens signalent aussi que la mer Noire gela en 299, après l'ère chrétienne ; puis ce fut le tour du Bosphore de Thrace en 359. En 400, le Rhône gela, en 462, le Var, en 559, le Danube.

On trouve un certain nombre d'hivers rigoureux pendant le Moyen-Age, ce qui augmenta encore la détresse des pauvres gens. Le froid fit périr un grand nombre d'animaux dans les étables (en 566) et détruisit les vignes, sauf dans quelques régions du Midi (en 608). Les charrettes chargées et les piétons passèrent sur la Seine (en 822).

Le Nil gela, paraît-il, en 829 ; mais ce fait ne semble guère vraisemblable. Il paraît qu'un tiers de la population (surtout des femmes et des enfants), fut décimé par les froids terribles de 974. Les semailles furent détruites par ceux de 988. En 1124, sous l'influence des fortes gelées, les anguilles des marais du Brabant abandonnèrent les eaux qu'elles habitaient, pour se réfugier jusque dans les granges où les paysans les prenaient. En Flandre et en Hollande, la mer gela sur une étendue de trois lieues, à partir des côtes. En 1323, la Méditerranée subit le même sort. De pareils faits se reproduisirent en 1400.

L'hiver le plus froid, celui qui fut, en quelque sorte, le « champion » des hivers fut celui de 1408. Les ponts, à Paris, furent emportés par les glaces. On connaît aussi l'anecdote, qui eut le Parlement pour théâtre. Le greffier déclara ne plus pouvoir enregistrer les arrêts : l'encre gelait au bout de sa plume ! Pourtant la cheminée était bien bourrée et la salle chauffée !...

En décembre 1422, le vinaigre gela dans les tonneaux. Pendant quarante jours et quarante nuits les flocons couvrirent la Belgique et la Hollande : ce fut un nouveau déluge, un déluge de neige !... En 1468, on ne buvait pas le vin, on le coupait en glaçons et à coups de hache ! Le port de Marseille gela en 1507 et en 1594, en 1608, à Saint-André des Arcs, le vin se solidifia dans le calice, pendant que le prêtre célébrait la messe. Hivers rigoureux encore en 1638, 1665 1670. Le froid tua près d'un tiers des habitants des campagnes, en Touraine et en Anjou, pendant les mois de novembre et de décembre 1683.

On marqua 23 degrés à Paris, en 1709 et 17 degrés à Marseille en 1788. Dans l'intervalle de ces deux dates, il faut citer les hivers de 1737, 1740, 1783. On se souvient de l'aventure survenue à la flotte hollandaise, en 1795. Bloquée dans les glaces, elle fut prise par la cavalerie française.

Le chiffre de degrés de froid le plus élevé fut atteint à Pontarlier, en 1846. On enregistra 31°3.

Depuis cette date, les hivers de 1870 et de 1879-1880 se signalèrent particulièrement. Espérons que, malgré certaines prédictions pessimistes, l'hiver qui s'avance ne sera pas trop cruel.

J.-M. SIMON.

La Responsabilité des Instituteurs

Jusqu'à présent certains instituteurs se croyaient tout permis. En foulant aux pieds dans leur enseignement la morale, l'amour de la patrie et du drapeau, le respect dû à la conscience de leurs élèves, ils se drapaient dans leur immunité professionnelle et pensaient acquérir des droits à l'avancement et à la protection du gouvernement d'aujourd'hui ou du gouvernement de demain. Un père de famille de la Côte-d'Or avait invoqué contre un instituteur de ce genre l'article 1382 du Code Civil, et lui avait demandé en justice la réparation du dommage causé à lui et à son enfant. Mais le tribunal de Dijon s'était hâté de renvoyer le plaignant et de proclamer une fois de plus la règle monstrueuse qu'on voudrait implanter en France, et qui permettrait à tout fonctionnaire de commettre impunément dans l'exercice de ses fonctions les actes les plus injustes et les plus odieux, sous prétexte qu'il est le représentant de l'Etat, et qu'à ce titre il est au-dessus des juges et des lois.

La cour de Dijon n'a pas suivi ce déplorable exemple, et elle vient de casser la décision des premiers juges en des termes qui lui font honneur, et qui sont une bonne leçon donnée à tous les fonctionnaires qui abusent de leur pouvoir et à tous les citoyens qui se laissent mener et opprimer comme des esclaves.

« Attendu, dit la Cour, que les actes d'un fonctionnaire ne sauraient échapper à l'application des règles du droit commun lorsque le fait incriminé n'a pas un caractère *professionnel*, mais constitue un *fait personnel*, ce qui a lieu toutes les fois qu'il n'a pas été accompli *en conformité d'actes administratifs* ou *d'instructions émanant de l'administration ;*

» Attendu que l'on chercherait vainement à quelle